



**ASSOCIATION DES SOCIÉTÉS D'ÉLECTRICITÉ D'AFRIQUE (ASEA)
RESEAU AFRICAIN DES CENTRES D'EXCELLENCE EN ELECTRICITE (RACEE 2.0)**

Termes de référence

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR LA
REALISATION DU DIAGNOSTIC DES CENTRES
D'EXCELLENCE DU RESEAU AFRICAIN DES CENTRES
D'EXCELLENCE EN ELECTRICITE (RACEE 2.0)**

Mai 2026

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

- ANCEE**: African Network of Centers of Excellence in Electricity
- ASEA**: Association des Sociétés d'Electricité d'Afrique
- ATC**: Aswan Training Center (Egypt)
- BAD**: Banque Africaine de Développement
- CdE**: Centre d'Excellence
- CdF**: Centre de Formation
- CIE**: Compagnie Ivoirienne d'Electricité
- CME**: Centre des Métiers de l'Electricité (Côte d'Ivoire)
- CSTE**.....: Centre des Sciences et Techniques de l'Electricité (ONEE-Maroc)
- EAL**: ESKOM Academy of Learning (ESKOM-Afrique du Sud)
- EEHC**: Egypt Electricity Holding Company (Egypt)
- GTC**.....: Geothermal Training Centre (Kengen- Kenya)
- IFEG**: Institut de Formation en Electricité et Gaz (Algérie) ex SONELGAZ Services
- KGRTC**.....: Kafue Gorge Regional Training Centre (ZESCO-Zambia)
- MTC**.....: MOKATTAM Training Center (EEHC- Egypt)
- NAPTIN**.....: National Power Training Institute of Nigeria (Nigeria)
- RACEE 2.0** : Réseau Africain des Centres d'Excellence en Electricité
- SdE**: Société d'Electricité
- SONELGAZ** : Société Nationale de l'Electricité et du Gaz (Algérie)
- STEG**: Société Tunisienne en Electricité et Gaz (Tunisie)
- UdC**: Unité de Coordination du RACEE 2.0
- UPDEA**: Union des Producteurs, Transporteurs et Distributeurs d'Energie Electrique d'Afrique
- VRA**: Volta River Academy (Ghana)

I- Contexte général et justification de la mission

Lors de la 47^{ème} Assemblée Générale tenue le 13 décembre 2013 à Abidjan, l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ASEA décide de créer un réseau des centres d'excellence de formation en électricité en Afrique, et adopte la Charte devant régir les relations à l'intérieur du Réseau.

Cette charte définit entre autres ; l'organisation du Réseau, le processus et les critères d'adhésion au Réseau, les conditions de perte de la qualité de membre du Réseau et enfin les questions d'ordres financières telles que l'établissement du budget et le financement du Réseau.

La mise en place de ce réseau vise l'amélioration de la performance des sociétés africaines d'électricité via le développement des compétences de leur personnel et la mutualisation des outils de formation des sociétés membres à l'échelle régionale et continentale.

A l'issue de dix (10) années de fonctionnement, dix (10) centres de formation sont parties prenantes du Réseau, sélectionnés sur la base de critères de bonne gouvernance, d'autonomie de gestion et de qualité des formations dispensées. L'intégration au réseau s'est faite de manière progressive selon la chronologie ci-après :

- ✓ **en 2016** : IFEG devenue par la suite SONALGAZ Services (SONELGAZ) en Algérie KGRTC (ZESCO) en Zambie ; CSTE (ONEE) au Maroc et EAL (ESKOM) en Afrique du Sud ;
- ✓ **en 2017** : CME (CIE) en Côte d'Ivoire ; NAPTIN au Nigéria ; MTC et ATC (EEHC) en Égypte et GTC (KENGEN) au Kenya ; et
- ✓ **en 2019**, le CFPK (STEG) en Tunisie et la VRA Academy (VRA) au Ghana.

Toutefois, il faut noter que le centre EAL (ESKOM) de l'Afrique du Sud avait suspendu ses activités au sein du Réseau depuis 2018 pour des questions d'ordre interne. Cette situation justifie sa faible implication au sein du réseau.

La première phase du projet du Réseau africain des Centres d'excellence en électricité a été lancée en juin 2015 par l'ASEA, soutenue par la Banque Africaine de Développement (BAD) par la convention N° 2100155029817 signée le 11 juin 2015 pour un montant de 8 300 000 UC (9 742 042 euro), l'Agence Française de Développement (AFD) par la convention CZZ 1982 01 H signée le 04 juin 2015 pour un montant de 3 000 000 EUR ainsi que la contribution en nature et en numéraire des sociétés d'électricité africaines et de l'Association des Sociétés d'Electricité d'Afrique (ASEA).

Le 21 février 2025, l'ASEA et la Banque Africaine de Développement ont signé un accord Don N° 2100155043848 du Fonds Africain de Développement (FAD), d'un montant de 7 110 000 UC pour une seconde phase du projet intitulé RACEE 2.0.

L'objectif global du RACEE 2.0 est d'améliorer la performance du secteur de l'électricité et de renforcer les échanges régionaux grâce à des actions de renforcement des capacités ciblant les gestionnaires, les techniciens et les ingénieurs, ainsi que certains décideurs politiques du secteur de l'électricité en Afrique.

La seconde phase du projet a débuté en février 2025, pour une durée de 5 ans.

Les différentes composantes de projet sont les suivantes :

- Le renforcement de l'offre de formation du RACEE ;
- La fourniture d'un service de conseil de qualité ;
- La coordination du Réseau ;
- L'appui du RACEE vers une formation prioritaire.

En matière de gouvernance, la mise en œuvre du RACEE 2.0 est étroitement supervisée par un Comité de pilotage (COPIL) et par les organismes donateurs. Le COPIL tient deux sessions ordinaires annuellement.

Le RACEE 2.0 est animé par une Unité de Coordination (UdC) autonome, mais agissant sous la responsabilité du Secrétariat Général de l'ASEA. L'équipe de l'UdC est composée d'un Directeur, d'un expert en Commercial et Marketing, et d'un expert en acquisitions de biens et service, d'un expert en gestion Comptable et Financière, de deux experts en Ressources Humaines dont un est déjà en place et d'un expert en Média, Communication et informatique et d'un assistant administratif (en cours de recrutement).

JUSTIFICATION DE LA MISSION

Dans le cadre de sa mise en œuvre et conformément aux dispositions de la charte du RACEE 2.0 en son article 6 portant sur le Suivi-Evaluation, chaque Centre d'Excellence faisant partie du réseau doit faire l'objet d'un suivi-évaluation périodique destiné à vérifier, par intervalles de temps réguliers, le maintien des critères d'excellence.

A ce titre, en 2019 et en 2023 des missions ont été réalisées respectivement pour la mise à niveau des installations et le soutien au renforcement des capacités d'accueil des Centres d'Excellence et l'évaluation de conformité aux critères d'éligibilité et d'excellence des membres du Réseau Africain des Centres d'Excellence en Electricité (RACEE 2.0).

Dans cette même lancée, le RACEE 2.0 souhaite procéder en 2026 au recrutement d'un consultant individuel qui aura la charge de vérifier la conformité et le maintien des critères d'excellence de chaque centre, son niveau de contribution au sein du Réseau et le respect des engagements pris au titre du protocole d'accord et son avenant.

II- OBJECTIFS DE LA MISSION

2.1 Objectif général

La mission consiste en l'exécution d'une évaluation fonctionnelle et organisationnelle du réseau RACEE 2.0 afin de disposer d'une appréciation pointue et détaillée sur le maintien des critères d'excellence de chaque centre d'excellence, la spécificité du centre, les évolutions constatées ainsi que le niveau d'application des engagements pris.

2.2 Objectifs spécifiques

De manière plus spécifique, le consultant aura à :

- **Évaluer la conformité** : Vérifier si les centres respectent les critères d'éligibilité et d'excellence du label RACEE ;
- **Faire l'audit technique et institutionnel** : Analyser les infrastructures, les équipements de laboratoire (ex : plateaux techniques smart grid) et la gouvernance ;
- **Analyser la performance** : Mesurer le degré d'autonomie comptable, commerciale et la contribution réelle du centre au réseau lors de la phase 1 du projet ;
- **Identifier les besoins** : Déterminer les renforcements nécessaires en conseil et en équipements ;
- **Identifier la spécificité du centre** : Identifier la plus-value du centre et sa spécificité technique.

2.3 Résultats attendus

- Les critères d'éligibilité des centres d'excellence sont analysés afin de savoir s'ils doivent être maintenus en l'état ou amendés ;
- Les résultats obtenus par centre d'excellence sont analysés par rapport à la charte du RACEE, les mémorandums et addenda signés ;
- Le degré d'implication au réseau de chaque centre d'excellence est connu ;
- L'apport du RACEE en terme technique et financier à chaque centre d'excellence est connu ;
- Les mesures à prendre pour améliorer les insuffisances constatées au sein des parties prenantes au réseau, notamment en termes d'implication active aux activités du réseau, sont déterminées ;
- Des solutions concrètes pour la mise à jour des critères d'éligibilité au RACEE 2.0. sont proposées

III- METHODOLOGIE PROPOSEE

Pour rappel, les critères d'excellence tels qu'ils sont identifiés dans l'étude réalisée préalablement au lancement du RACEE 1 lors de la sélection des centres portent essentiellement sur (cf. étude Schneider) les points ci-dessous :

- Les activités de formation dédiées au secteur de l'électricité ;
- Les ressources humaines qualifiées/formateurs permanents ;
- Les infrastructures et les moyens de fonctionnement du centre ;
- Les moyens et outils de communication et de promotion ;
- L'organisation financière du centre et le niveau de son autonomie comptable et commerciale ;

- L'implication dans le positionnement du réseau ;
- La contribution au réseau ;
- L'autonomie de gestion des centres.

L'évaluation portera également sur l'examen et le respect des modes opératoires et des procédures mises en œuvre lors de l'exécution des activités réalisées dans le cadre du projet RACEE1 afin d'établir un diagnostic sur son fonctionnement et de formuler des recommandations visant à l'amélioration de la mise en œuvre des activités et au renforcement de la notion d'appartenance au réseau.

Cette mission de conformité et d'évaluation devra également permettre d'apporter un éclairage et des recommandations sur l'organisation du réseau, sur son fonctionnement et sur son financement dans une perspective de pérennité au-delà de l'apport des Bailleurs de fonds.

L'examen détaillé du fonctionnement et de l'organisation du RACEE permettra d'apprécier et de mettre en exergue les résultats de la phase 1 et de faire des propositions concrètes pour sa pérennisation dans le cadre des phases subséquentes.

Le Consultant adoptera à titre indicatif la démarche et les phases suivantes :

Phase I : préparation de la mission

- Prise de connaissance des documents (études, rapports et textes constitutifs de la phase 1 et la phase 2 du RACEE) ;
- Tenue d'une réunion de cadrage avec l'ASEA/RACEE 2.0 puis avec l'ensemble des Centres d'excellence (en ligne ou en présentiel), l'ASEA et l'Unité de Coordination du réseau qui traitera des grandes lignes de la mission (clarification des besoins et des attentes, définition de la méthodologie de collecte de l'information et d'un plan de travail ainsi que leur validation) ;
- Elaborer un cadre conceptuel et une méthodologie adaptée afin de recueillir les données de diagnostic.

Phase II : Etat des lieux et diagnostic (*liste non exhaustive*) :

- Etablir et soumettre des questionnaires, réaliser les entretiens à distance et ou en présentiel avec les interlocuteurs des centres d'excellence concernés, planifier les déplacements au sein des centres actifs du réseau ;
- Faire un état des lieux du schéma institutionnel, organisationnel et fonctionnel de chaque centre d'excellence ;
- Examiner la qualité des relations entre les CdE et l'UdC,
- Examiner également les relations entre les centres d'excellences et les partenaires extérieurs (SdE) et comment ses rapports peuvent-ils contribuer à la consolidation des acquis du RACEE 1.0 ;
- Analyser le cadre juridique et réglementaire des centres d'excellence dans le cadre du RACEE, évaluer le degré d'autonomie de chaque centre et son degré d'implication dans le renforcement de son appartenance au réseau ;

- Identifier les domaines d'interventions privilégiées de chaque centre permettant de déterminer les avantages comparatifs de chaque centre et comment cela pourrait reconfigurer l'offre de formation labélisée RACEE 2.0 ;
- Evaluer la démarche et les outils utilisés par le centre dans l'évaluation à chaud et son degré d'implication dans l'introduction d'une démarche évaluation post formation des apprenants.
- En outre, le consultant devra vérifier (**liste non exhaustive**)
 - L'existence de la conformité de la charte, au memorandum d'entente et avenants
 - L'existence des moyens en ressources humaines (effectif formateurs permanent et vacataire, niveau de qualification, compétences, besoins etc.) et en matériel ;
 - La bonne utilisation des équipements acquis par les centres dans le cadre du RACEE 1 et l'identification des formations faisant appel à ces équipements
 - La contribution et l'apport personnalisé des centres d'excellence au réseau
 - Le niveau de formation réalisé globalement et au titre du RACEE depuis l'adhésion au réseau
 - La qualité des formations réalisées et les couts pratiqués
 - Le maintien des critères d'excellence
 - Le niveau de contribution des partenaires extérieurs
 - La qualité des formations et le niveau des formateurs
 - La performance de l'organisation administrative et financière du centre
 - Le niveau des infrastructures de formation, d'hébergement, de restauration et d'accueil et les efforts mis pour leur maintien.
- Recueillir des informations nécessaires et complémentaires à la mission auprès de l'UdC ;
- Compiler les résultats et préparer un rapport détaillé.

Phase III : Phase de définition des recommandations et de rédaction du rapport final (liste non exhaustive) :

Au cours de cette dernière phase, le consultant rédigera :

- Un rapport comprenant le diagnostic sur la conformité aux critères d'excellence et une série de recommandations sur l'amélioration et le développement organisationnel et fonctionnel des centres d'excellence.
- Une feuille de route opérationnelle pour la mise en œuvre des recommandations (avec un chronogramme et des jalons à réaliser).
- Mettre en exergue au titre de la mission la contribution des centres dans la promotion du genre

Ces documents seront présentés par le consultant lors d'un webinaire et validé par les organes compétents de l'ASEA/RACEE 2.0.

Phase IV : Restitution et diffusion des principales conclusions de la mission lors de la session du comité de pilotage de novembre/décembre 2026 :

- Présentation du travail effectué (résultat du diagnostic institutionnel, organisationnel et fonctionnel) ;
- Présentation de la feuille de route ;
- Présentation des propositions et recommandations.

IV- EXECUTION DE LA MISSION

4.1 Livrables attendus

Livrables
1. Une note de cadrage avant la phase diagnostic (terrain)
2. Un rapport provisoire intégrant les résultats et conclusions de la mission
3. Une feuille de route sur la mise en œuvre des recommandations
4. Un rapport final servant à valider les étapes majeures de l'étude à présenter à la BAD et à l'ASEA /RACEE 2.0
5. Une restitution des principaux éléments et conclusions de l'étude lors du COPIL du RACEE 2.0 prévu en novembre/décembre 2026.

4.2 Coordination

La coordination et la supervision de l'étude seront menées par l'Unité de coordination du RACEE 2.0 représentée par son Directeur.

Une première réunion aura lieu dès la signature du contrat. Elle sera suivie des réunions autant que nécessaires (explication, renseignements complémentaires, l'état d'avancement des missions, pré-validation, validation et éventuellement les difficultés rencontrées...).

4.3 Lieu, Durée et Modalités d'exécution

La mission nécessitera des déplacements dans l'ensemble des 9 centres d'excellence actifs.

La durée de la mission est cinq (5) mois (Jours calendaires) y compris les délais de validation des rapports et rapport final. La date de démarrage de la mission est prévue pour le mois de juin 2026.

4.4 Planning/calendrier :

Le calendrier prévisionnel d'exécution de la mission se présente comme suit :

Activités	Période
Notification d'attribution de marché	T0
Réunion de cadrage 1	T0
Préparation de la mission (appropriation des cadres juridiques, réglementaires), revue documentaire	T0 + 2 semaines
Conception des éléments et supports de l'étude (questionnaires)	T0 +4 semaines
Réunion de cadrage 2	T0 + 5 semaines
Transmission de la note de cadrage et validation de la note de cadrage par ASEA /RACEE 2.0	T0 + 6 semaines
Mise en œuvre de la mission (déplacements et entretien au sein de 9 CdE)	T0 + 15 semaines
Formulation du diagnostic, des recommandations et rédaction du rapport provisoire	T0 + 17 semaines
Animation d'un webinaire de restitution avec ASEA/RACEE ainsi qu'avec chaque CdE	T0 + 18 semaines
Transmission du rapport final	T0 + 19 semaines
Validation du rapport final	T0 + 20 semaines
Présentation des principales conclusions de la mission lors du COPIL de Novembre/décembre 2026	Novembre/décembre 2026
Total	5 mois

V- Expertise et profil demandés

5.1 Profil de l'expert en charge de l'exécution du contrat

a- Qualifications et compétences :

- Être détenteur d'un diplôme universitaire de niveau BAC + 5 en sciences techniques (Ingénieur) ou de gestion, économiques, administration, ingénierie de formation, finances, ressource humaines ou équivalent ;
- Avoir une bonne connaissance des systèmes de réseautage et leur fonctionnement (dans le domaine de la formation éventuellement) ;
- Avoir une expertise dans le domaine de la ressource humaine et de la formation
- Etre bilingue avec une bonne maîtrise du français et de l'anglais ;
- Avoir réalisé des évaluations similaires dans le domaine indiqué ou d'autres domaines autres que les évaluations financières ;
- Avoir une connaissance des procédures de la Banque Africaine de Développement ;
- Avoir une bonne capacité de communiquer ;
- Avoir réalisé cinq (5) missions similaires.

b-Expériences professionnelles générales

- Avoir une bonne connaissance du fonctionnement d'un centre de formation professionnel ; connaissances techniques dans le domaine de l'électricité appréciée
- Avoir une connaissance supplémentaire en ingénierie de la formation
- Avoir une expérience avérée (10 ans) dans le diagnostic institutionnel, organisationnel et fonctionnel, en particulier au sein d'un réseau
- Avoir participé à des missions d'évaluation organisationnel.
- Avoir déjà travaillé dans le cadre de projets sous financement de la BAD ou d'autres institutions équivalentes

VI- PROCESSUS DE SELECTION

Le processus de sélection du consultant individuel selon les procédures de la Banque Africaine de Développement (BAD) est le suivant :

- a) Publication d'un Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) ;
- b) Evaluation des qualifications et expériences et élaboration de la liste restreinte ;
- c) Négociations des conditions du contrat avec le consultant arrivé en tête de liste
- d) Signature du contrat ;
- e) Supervision et évaluation des prestations de service.

Une liste restreinte de six consultants sera établie sur la base des critères suivants :

Critères		Points/100
I	- Qualifications générales pour la mission	25
	- Formation complémentaire en ingénierie de formation et RH	10
II	Nombre de missions similaires à celles requises pour la mission	40
	- Moins de 5 missions similaires	0
	- missions similaires	30
	- Plus de 5 missions similaires (A raison de 2 points par missions supplémentaires dans la limite de 10 points)	40
III	Bonne connaissance du système de réseautage dans le domaine de la formation professionnelle	10
IV	Connaissance des enjeux et défis du secteur électrique africain serait un atout	05
V	Bonne maîtrise des langues françaises et anglaises (oral et écrit avec capacité de mener des missions dans les deux langues) et production des rapports dans les deux langues	10

Le Consultant devra être disponible sur la durée de la mission pour honorer ses obligations contractuelles dans les phases de collecte de données et de production des livrables mais aussi dans les étapes de restitution. Le consultant prendra en charge les billets d'avion, les formalités de visa, la réservation d'hôtel, le versement des

per diem et les déplacements professionnels. Les remboursements se feront au titre du contrat suite à la présentation des pièces justificatives.

Annexes à consulter sur le site du RACEE 2.0 (www.ancee-racee.org)

- Charte du RACEE
- Mémoire type signé avec les centres d'excellence
- Avenant type signé avec les centres d'excellence
- Business plan du RACEE.